



## **REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE LA MAIRIE DE CERGY**

Ce service a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Le CCAS de la Ville de CERGY a mis en place cette prestation afin de permettre aux seniors de se déplacer sur le territoire de CERGY-PONTOISE pour accéder à des soins médicaux, des activités de loisirs ou encore des courses d'appoint.

L'accès au service est soumis à l'inscription au registre seniors de la Ville. Pour toute inscription, merci de composer le **01.34.33.43.03**, de vous rendre en maisons de quartier, ou en mairies annexe.

### **LA RESERVATION :**

Pour toute réservation après votre inscription, veuillez composer le **06.75.07.49.44**

Elle est obligatoire et doit être faite au minimum 48 heures avant la date du transport, sous réserve de disponibilité.

S'il y a désistement, merci de prévenir au plus tôt pour libérer la place.

Une réservation de dernière minute peut être acceptée en fonction de la disponibilité du chauffeur.

### **LE VOYAGEUR :**

Il doit être valide et doit pouvoir monter et descendre du véhicule seul.

Il doit respecter les consignes sanitaires (port du masque, absence de maladie contagieuse connue...)

Il ne sera pas raccompagné à son domicile après une anesthésie générale, il existe des services spécifiques dédiés à cette prestation

### **LE TRANSPORT :**

La prise et le dépôt de la personne se fera de porte à porte.

Un accompagnateur, non payant, peut monter dans le véhicule au même point de ramassage et de dépôt que l'utilisateur.

Le temps d'attente du chauffeur sur un lieu transporté est de 30 minutes, au-delà, le chauffeur se réserve le droit d'utiliser ce temps au profit d'un autre senior.

Le trajet de retour doit se faire dans les limites horaires de fonctionnement du service.

Il est interdit de transporter des matières dangereuses.

Les gros colis ne sont pas acceptés dans le véhicule, seules les courses de premières nécessités sont transportables.

Le chauffeur n'est pas habilité à porter les courses.

Personne ne peut manger ou fumer dans le véhicule.

Plusieurs personnes peuvent être transportées concomitamment (dans le respect des règles sanitaires en vigueur).

### **LES TARIFS :**

Le tarif est fixe, il est de 2€ par trajet (soit un aller 2€ et 2€ pour un retour).

Votre facture vous sera adressée par courrier tous les deux mois et le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.